

PRESSE AU GARDE A VOUS !

Stupéfaction de la Rédaction de **MédiaChartres**, de constater qu'une fois encore ... **le journal local est aux ordres !**



La véritable vocation du journaliste, est de faire de l'info digne de ce Nom, et non de se plier aux désirs nauséabonds des Élu-es de parti pris (CQFD)

Ainsi, il suffit de faire parvenir au journal, des billets d'humeurs, pour que ce dernier se « couche » et publie ?

La Presse n'est pas un outil mis à disposition, pour flatter les égos surdimensionnés.

Car sinon, chaque vivant doit avoir les mêmes prérogatives (question de justice et de démocratie), **MédiaChartres** vous invite à faire de même, envoyer vos « communiqués » au journal, et constater la réaction ...



Sur le contenu:

L'intéressé, applaudi des deux mains, tout ce qui va dans le sens de ses propres intérêts, l'une des raisons qui le relie officiellement, à la chanson de Jacques Dutronc

« L'opportuniste » .

https://music.youtube.com/watch?v=WuSDu1hgob4&list=OLAK5uy_mP8PMh1KYwSSxypZRy80TG3v2F-ZoTsmk



Et d'ajouter: « que sa méthode est la seule qui fonctionne », et qu'elle réponds à l'attente de « **MES concitoyens** » (et les autres), ils sentent le pâté ?

Une vieille recette de Grand-mère, qu'il va révéler à Madame la Première Ministre



Un autre emploi pour le Maire de Chartres (et une casquette de plus) ?



Martine Leroy

Semaine européenne de la mobilité.

MédiaChartres, en relation avec les hautes instances du service Public, vous informe encore avec un temps d'avance.

La 21^e Semaine européenne de la mobilité aura lieu du **16 au 22 septembre 2022**. Il s'agit d'un événement organisé chaque année dans de nombreuses villes européennes. L'objectif est d'inciter les citoyens et les collectivités à opter pour des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement : transports publics, covoiturage, autopartage, vélo... **Thème de l'édition 2022 : « Pour de meilleures connexions, combinez les mobilités »** ! La plate-forme d'inscription est d'ores et déjà ouverte.

L'événement met à l'honneur cette année une notion peu connue mais essentielle pour imaginer les villes durables de demain : l'intermodalité. Ou comment combiner plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement. À l'échelle de l'Union européenne, le concept constitue un moyen d'intégrer tous les réseaux de transport européens et de concentrer les enjeux relatifs aux mobilités durables urbaines : optimisation des transports, garantie pour tous du droit au transport introduit dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités, mise en avant de modes de transport plus écologiques et moins émetteurs de gaz à effet de serre.



=

Comment participer ?

Particuliers, collectivités, établissements publics, entreprises et associations peuvent soumettre et partager leurs projets durant la semaine des initiatives de mobilité durable.

[S'inscrire](#) (association, entreprise, établissement public, particulier).

[Proposer un projet](#) .



Des trophées annuels pour la mobilité urbaine durable.

Les villes européennes qui mettent en place des initiatives ou des pratiques innovantes en lien avec les mobilités durables urbaines peuvent recevoir différents prix :

- Prix de la Semaine européenne de la mobilité pour les

petites et grandes municipalités : ils récompensent les réalisations des villes pendant la semaine principale de l'événement.

- Prix pour la Planification de la mobilité urbaine durable (Prix PMUD) : récompense l'excellence en matière de planification de la mobilité urbaine durable, sur la base des lignes directrices PMUD de la Commission européenne.
- Prix européen de la sécurité routière urbaine : récompense les réalisations exemplaires et innovantes des autorités locales en matière de création d'un environnement urbain plus sûr.

S'inscrire aux: [trophées annuels de la mobilité durable](#) .

MédiaChartres, n'est pas certain que **Chartres** « adhère » à cette manifestation, mais vous pouvez évidemment, participer ailleurs !

Renseignez vous: [Service-Public.fr](#)



AMPHITHEATRUM FLAVIUM (le Colisée).

Grand progrès, la construction à Chartres du « Colisée » (espace à tout faire), qui nous ramènent en 70 après J.C sous le règne de l'Empereur Titus (une sorte de DeLorean de luxe, à quelques millions d'euros).

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Colis%C3%A9e>



DeLorean DMC-12 « machine à voyager dans le temps »

MédiaChartres, à réalisé un questionnaire auprès d'un panel de 237 personnes (Chartres et périphérie).

Question: « Qu'évoque pour vous, le Nom « Colisée » ?, réponse à 67,8% ... « un Nom de vieux cinéma », pour le reste: « Rome » ou ne s'avaient pas.

Cinémas, photos:





Pour Rome:





Une disposition, qui rappelle vaguement un autre lieu, ou se déroule d'autres jeux du cirque, localement et national (mais, à notre époque).

Moujib Kada



DATE BUTOIR.

Bientôt les vacances (le 22) pour certains ...



et surement, le début de gros ennuis, pour d'autres !

D'après les « sources » de [MédiaChartres](#), les différentes enquêtes en cours visant à déterminer la « fuite » de grosses



sommes d'argent (2,5 millions d'euros +/-) au siège de **Chartres** et **Chartres Métropole** sont à termes, les résultats devraient prochainement arriver sur le bureau du Juge d'instruction,

qui a diligenté.

Ainsi que d'autres enquêtes, visant d'autres sujets, à suivre ...

L'horizon se couvre, mais la vie continue !



Alexandra Simoni 

DÉMOCRATIE/ JUSTICE, UN BEL EXEMPLE.

MédiaChartres étant sur la même ligne éditoriale que notre confrère, nous publions le résultat du procès qui l'opposait à

l'État.



Une autre version (plus moderne) du: « Pot de terre, contre le pot de fer », rien de politique que de l'information brute.

Une victoire symbolique, pour la liberté d'expression, la Presse et la démocratie.

La Rédaction

Extrait:



Dans un jugement du 6 juillet 2022, le tribunal de Nanterre a condamné l'État pour sa tentative de perquisition des locaux de Mediapart du 4 février 2019, la jugeant « *ni nécessaire dans une société démocratique, ni proportionnée à l'objectif poursuivi* ». Ordonnant l'exécution provisoire du jugement, le tribunal condamne l'État à nous verser 10 000 euros au titre des frais de justice.

[Un article d'Edwy Plenel, à lire en accès libre](#)

Partager



Afin de garantir la liberté totale de notre rédaction, Mediapart a fait le choix de ne pas être financé par des milliardaires, de ne pas recourir à la publicité, de ne pas recevoir d'aides publiques à la presse. C'est ce modèle qui nous permet d'enquêter librement sur la présidence Macron comme sur le financement du clan Sarkozy par la dictature libyenne. Sur les falsifications du professeur Raoult comme sur les méthodes de barbouzes du groupe LVMH et de son patron Bernard Arnault.

Avec une conviction : tout ce qui est d'intérêt public doit être rendu public.

En sanctionnant l'abus de pouvoir étatique, ce jugement rappelle la nécessité vitale, en démocratie, d'une justice indépendante et d'une presse libre. Mais il en souligne aussi la fragilité.

Le Compa (suite)

MédiaChartres, avait déjà abordé l'épineux sujet du **Compa** (musé agricole Chartrain) le plus grand d'Europe.



<https://mediachartres.fr/2021/05/27/un-conseil-departemental-qui-a-le-compa-dans-loeil/>

Sujet, qui revient sur le devant de la scène et par une publication du journal local, suite à des propos du **Président**



du Conseil Départemental.

MédiaChartres, avait rencontré M. **Ch. Le Dorven** après son élection à la tête du département, entrevue plutôt cordiale et détendue (sauf, pour des sujets de subventions et de prêts, à certaines Communes), ainsi qu'une étrange succession et rachat d'un bien immobilier, par la Ville de Dreux ou la . . . l'omerta est de mise.

Nos équipes, ont pratiquement bouclées toutes les investigations, et la suite en collaboration, avec l'association **Anticor** s'avère . . . **passionnante** !

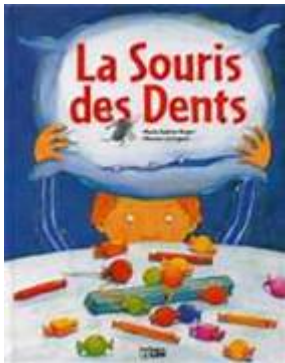


<https://www.anticor.org/>

Pour revenir au « **Compa** », le Président avait pourtant avancé le maintien du musée en lieu et place.

Les relations avec la Mairie de Chartres, n'étant pas au beau fixe (après l'éviction, de son ancien dirigeant), il y avait même comme « **une dent** » entre les deux.

Il semble bien que depuis, la petite souris soit passée, et



achetée ou négociée au prix fort, la petite « dent »



Pour mémoire, dans le cadre des extensions de l'environnement du complexe » **Colisée** » la Ville avait déjà cassée sa (votre) tirelire en **2014**, à hauteur de **4 millions d'euros**, pour acquérir auprès de la SNCF, l'ancien site de la **Sernam** de 22 000 M2, après avoir bénéficié du mois des soldes, car le prix initial était de 10 millions (petite remise de 60%) ?

En ce temps là, le **Député-Maire et président de « Chartres aménagement »** (disparu depuis) déclarait –**Nous allons faire un centre d'affaires avec logement privé et social et un centre pour handicapés, il faut aller vite**– et ceci, en **2014 nous sommes en ... 2022 !**

Il ne fait plus aucun doute, sur le devenir du « **Compa** » qui sera sacrifié et transféré ... **ailleurs** (?), pour laisser place à une autre destinée certainement, plus logique et surtout,

plus « rentables ».



Patrick Maresko

LE BÉTON et SES DESSOUS . . .

[MédiaChartres](#), publie un extrait de l'article du 30/06/22 du journal en ligne **Médiapart** par: [Jade Lindgaard](#)

Et pour d'excellentes et évidentes raisons, la première étant le sujet du « **bétonnage** » des Villes, par les Maires, adjoints et lobbyistes, au travers des nombreuses **SEM** et **SPL** ! (et la question est, quelle est leur véritable motivation, « inavouable »), mais nous connaissons **les** réponses.

Nos prochains sujets, oui ... mais il faut attendre, que les enquêteurs aient terminés de poser, conclusions et rapports auprès du Juge, chargé de faire l'éclairage, sur « **Chartres bientôt, en pleine lumière** » ? (sans ironie).

Extrait: Des élus veulent continuer de bétonner en paix !

Des élus locaux, qui ont le pouvoir de rendre constructibles des parcelles de terre, mènent la fronde contre de nouvelles dispositions les empêchant de bâtir à tour de bras. Mais la protection des terres et du vivant ne devrait-elle pas constituer une priorité plutôt que de construire un nouveau centre logistique ou un énième hypermarché ?

C'est l'une des principales avancées de [la loi « climat » votée](#) sous le premier quinquennat d'Emmanuel Macron – qui en compte peu : mettre fin au bétonnage des terres agricoles et naturelles. En 2050, il ne sera plus permis de couler du bitume ni de construire une gare ou une autoroute sur des sols non urbanisés, sans obligatoirement les compenser. C'est l'objectif appelé « **zéro artificialisation nette** » (ZAN). Pour s'y préparer, la France devra dans dix ans avoir réduit de plus de la moitié le rythme d'artificialisation des terres – par rapport aux dix ans qui ont précédé. L'enjeu est à la fois climatique, car construire sur un sol l'empêche de capter le CO₂, et la défense de la biodiversité, puisque recouvrir un sol de matières inertes y tue le vivant (hérissons, lombrics,

insectes, oiseaux...), sans oublier l'enjeu paysager.

Demandée par la Convention citoyenne pour le climat, cette mesure avait été affaiblie avant son examen parlementaire par la haute administration, qui l'avait parsemée d'exemptions : les entrepôts de logistique de type Amazon peuvent y échapper, ainsi que les hypermarchés de taille inférieure à 10 000 m² – **soit 95 % des dossiers ...**

Des solutions à l'étalement urbain existent : réemploi d'espaces délaissés, réorientation des activités locales autour de filières agroécologiques, etc. Mais cela demande aux collectivités territoriales de renouveler leur vision du « *développement des territoires* ». Cet **aggiornamento** n'a pas encore eu lieu dans bien des Mairies et des exécutifs, qui restent dépendants de stratégies obsolètes.

MédiaChartres, vous invite à lire la passionnante suite de l'article:

<https://www.mediapart.fr/journal/france/300622/des-elus-veulent-continuer-de-betonner-en-paix>

Clara Hirsch

Ci-dessous, extrait de l'album **MédiaChartres**.







RIFIFI et CHUTE ... ?



MédiaChartres, n'est pas étonné par le « ton grinçant » et « l'atmosphère tendue » du dernier Conseil communautaire de la Ville

https://www.chartres-metropole.fr/fileadmin/user_upload/docume

[nts/agglo/conseils-communautaires/ordre-du-jour/2022/2022-06-27-ordre-du-jour-conseil-communautaire-chartres.pdf](https://www.chartres-metropole.fr/agglo/conseils-communautaires/ordre-du-jour/2022/2022-06-27-ordre-du-jour-conseil-communautaire-chartres.pdf)



En cause, « **Chartres Métropole** » avec les dérapages et dépenses somptuaires de ses innombrables annexes –**SEM/SPL**– (s) qui ne se compte plus <https://www.societe.com/societe/chartres-developpements-immobiliers-806220091.html> Si bien que cela commence sérieusement à énerver et attirer l'attention des organismes et services, chargés de la surveillance et des contrôles: **CRC** (chambre régionale des comptes)/**PNF** (parquet national financier)/**Services fiscaux**/certaines Associations, comme **Anticor** <https://www.anticor.org/> etc ...



Des véritables problèmes, la pente est glissante et la tornade de force 5 (?) une chose est sur, les projecteurs et les radars sont désormais braqués sur Chartres !



Les » **mercenaires du cercle**« , s'agitent, minimisent et

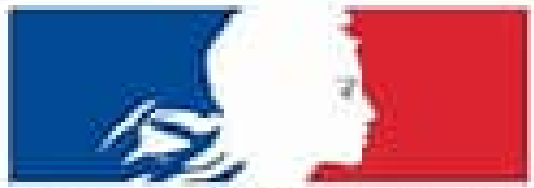
expliquent maladroitement dans la Presse... le mal est fait, l'opposition s'accroche et les Amis d'hier commencent à prendre discrètement des distances, avant l'arrivée de la tempête.

Un dossier, que va suivre [MédiaChartres](#).



Martine Leroy





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARQUET NATIONAL FINANCIER

BIENTÔT LES VACANCES ...

Les vacances approchent pour beaucoup, et MédiaChartres vous

**informe.**

Moyens de paiement : que faut-il vérifier avant de partir ?

La date de validité de votre carte bancaire

Pensez à vérifier la **date de validité de votre carte bancaire** afin de ne pas vous retrouver pris au dépourvu pendant les vacances !

En effet, n'oubliez pas que lors du renouvellement de votre carte bancaire, celle-ci est envoyée à votre domicile ou à retirer dans votre agence bancaire, ce qui peut évidemment poser problème si vous êtes sur un lieu de vacance éloigné de votre domicile.

Les plafonds de retrait de la carte bancaire



Avant de partir, vérifiez les **plafonds de retrait de votre carte bancaire** et demandez à votre banque de les augmenter si vous pensez avoir besoin de retirer plus que d'habitude. Les plafonds peuvent être prévus par opération (par exemple, 500 € par retrait) et/ou par montant cumulé sur une période donnée (par exemple, 1 500 € de retrait sur une semaine).

À savoir, soyez vigilants, parfois les plafonds de retrait à l'étranger sont différents des plafonds de retrait qui vous sont accordés en France.

Les assurances

Avec votre carte bancaire, vous pouvez bénéficier de différentes garanties : **assurance annulation, assistance**, etc. Il peut être utile de faire le point sur vos garanties,

notamment avec un déplacement à l'étranger. Par exemple, si vous devez louer une voiture ou annuler un voyage, vérifiez les garanties de votre carte bancaire. Attention ! Les garanties diffèrent d'un type de carte bancaire à l'autre et par ailleurs elles fonctionnent à condition que vous ayez payé avec votre carte bancaire. Pour toute question, renseignez-vous auprès de votre banque.

Les moyens de paiement acceptés à l'étranger



Suivant les pays, vous pouvez payer en espèces, par carte bancaire, ou par chèque.

- Pour obtenir une **monnaie d'un autre pays**, il est possible de faire une **demande auprès d'une banque**. Adressez-vous plutôt à votre banque afin de ne pas payer de frais supplémentaires (frais pour les non-clients), en plus des **frais de commissions de change et de services**. N'oubliez pas de faire votre demande à l'avance, car les banques doivent souvent commander la devise, ce qui peut prendre quelques jours. Vous pouvez aussi **demandeur une devise dans les bureaux de change**, dans ce cas, vous obtiendrez la monnaie immédiatement.
- Si vous préférez **utiliser votre carte bancaire**, pensez à vérifier que vous pouvez effectuer des paiements et des retraits à l'international. Suivant le pays où vous vous rendez, des **frais de commissions** peuvent vous être appliqués pour chaque retrait : il est donc préférable de retirer une grosse somme d'argent en une seule fois. Pour connaître les frais de commission, renseignez-vous auprès de votre banque avant de partir.

- Les **chèques** peuvent être utilisés dans la **zone euro** mais une commission peut vous être facturée, et tous les commerçants n'acceptent pas les chèques.

À savoir:



Si vous partez à l'étranger, il peut également être utile de prévenir votre banque de votre destination.

En effet, pour limiter les risques de fraude, les banques bloquent parfois les cartes bancaires sur certaines destinations internationales. Informez votre banque avant votre départ pour ne pas risquer de vous retrouver à l'étranger avec une carte bloquée.

L'info + [MédiaChartres](#):

Vol ou perte de votre carte bancaire : que faire ?

Dans le cas d'une perte

En France ou à l'étranger, si vous perdez votre carte bancaire, vous devez **immédiatement faire opposition** auprès de votre banque, et à votre retour de vacances, vérifiez sur votre compte si tous les achats ont été effectivement réalisés par vous ?

Dans le cas d'un vol

En cas de vol de votre carte bancaire, le premier réflexe est de **faire opposition**. Vous devez ensuite déclarer le vol auprès des autorités compétentes : en France, il s'agit de la gendarmerie ou de la police.

Si vous êtes à l'étranger, déposez plainte auprès des autorités locales et informez le consulat.



Il ne vous reste plus, que les valises à faire et ... profiter !

Serge Maloude

LES GROS « BONNET »S,

Avec un nombre, sans cesse croissant de chantiers immobiliers en Ville, MédiaChartres remarque que chacun s'octroie ses « propres » besoins, en et pour ... tout !

Exemples: occupation de l'espace Public (suppression des trottoirs) sans autorisation ou périmée de longue date, ou encore, ne correspondant pas du tout à l'arrêté municipale affiché (quand il y en a un et qu'il est visible), réglementation routière (valse des panneaux mobiles ou fixes) au gré des besoins, détériorations visibles des routes par le passage répété des poids lourds (pourtant interdits en Ville, aux plus de 10 tonnes), et que les « autorités » avaient promis de sanctionner récemment, à grand renfort de communiqués dans la presse locale,

(sévir, oui, mais de façon très sélective)



état

des routes, après les passages des PLs

Comme toujours, ces infractions ne sont **JAMAIS** sanctionnées , voir même, simplement contrôlées !

MédiaChartres vous en explique la principale raison:

A ce jour, la majorité des promoteurs, sont des annexes de la **Mairie de Chartres** ou en participations, dès lors, difficile de se faire justice à soi-même (et au diable les lois), et puis quand ont à de gros « **Bonnet** » -sans mauvais esprit-, ça aide.

chantier, rue Gabriel Péri:

Voici en image, quelques illustrations:



Blv Foch, avant/après



humour de chantier !

Claude Arffi